

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 15 décembre 2020

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés, absents, excusés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. DENIS, M. DUROY, M. FONBAUSTIER (excusé), Mme LABARTHE, Mme LAFOURCADE (pouvoir M. Senne), Mme V. MAGNIER Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE (pouvoir Mme Labarthe).

Collège B : Mme ABADIE, M. DUBOIS, Mme FERRAND-NAGEL, M. GILLET, Mme GROFFE, M. MEYLAN, Mme NICOLAS HEMAR, M. SENNE (représenté par Mme LAFOURCADE), Mme LAFOURCADE

Collège BIASS : M. L. JAN, M. A. RICARD (excusé) , Mme S. SUIHLI(pouvoir de M. Jan)

Collège personnalités extérieures : Mme DESJUZEUR (excusée), Mme LEANDRI (excusée), M. HOOS, Mme BRAULT (excusée), M. RECOING (représenté par M. BERNABE), Mme SCHEFFLER (absente).

Collège étudiants : Mme LAUBAUME, M. LAOUFI

Invités : Mme CORDEBARD, Mme S. CHARREIRE-PETIT, Mme MARTINEAU, Mme MEDJKANE, Mme YEDIKARDACHIAN, Mme BINOIS

ORDRE DU JOUR

- I. PV du conseil de faculté des 2 septembre et 3 novembre 2020
- II. Bilan de la première semaine d'examens
- III. Conditions de la rentrée en janvier 2021
- IV. Convention CPGE/Vilgénis
- V. Représentation étudiante au conseil de faculté depuis mai / renouvellement de leur collège
- VI. Rentrée solennelle
- VII. Inauguration de la fresque de Hieronimus.

La séance est ouverte à 9h30

I – PV conseil de faculté des 2 septembre et 3 novembre 2020

Le PV du 3 novembre 2020 ayant été envoyé trop tard, il sera envoyé en fin de semaine. Le doyen demande si le principe d'un vote à distance pour son approbation est possible. Les membres du conseil sont d'accord.

Le PV du 2 septembre est approuvé à l'unanimité.

[Par suite, comme indiqué le jour du conseil, le PV du 3 novembre a été proposé à l'approbation sur Balotilo ; le vote n'a recueilli que 15 votes (12 oui ; 0 non ; 3 « ne se prononce pas ») ; le PV est adopté, toutefois, l'approbation sera soumise à confirmation lors du conseil de faculté du 3 février].

II – Bilan de la première semaine d'examens

M. Dubois précise que la nouveauté par rapport au printemps c'est que les examens sont organisés directement par l'administration et non par lui ; c'est le SREP qui a la main sur la création des sections d'examens qui se déroulent directement sur les espaces de cours des enseignants. L'avantage de ce système est que les étudiants qui suivent les cours sont déjà inscrits et à chaque fois une nouvelle section a été rajoutée dans l'espace de cours e.campus des enseignements qui vont héberger un examen en distanciel, pour cela il existe une interface qui permet de créer tous les éléments dans les trois types d'examens possibles (QCM, dépôt de copie ou oraux) ; quelques incidents techniques ont eu lieu durant les premiers passages mais rien de très grave (doublons de QCM, copies égarées), il est à noter que le niveau de stress était assez important tant au niveau des enseignants chercheurs que des étudiants.

L'ensemble du conseil de faculté remercie toutes les équipes qui ont été mobilisées.

Le doyen demande aux étudiants présents de donner leur ressenti.

M. Laoufi n'a eu de retour pour cette session en revanche pour la précédente : les étudiants s'habituent plutôt bien surtout lorsque ce sont des exercices familiers comme les QCM ; ceux en 3 heures sont un peu plus compliqués mais rien à voir avec e.campus, c'est plus le fait d'être au domicile avec les bruits extérieurs, les distraction ; l'adaptation se fait assez rapidement. Cependant pour les étudiants rencontrant des problèmes de matériel ou de connexion ce système est anxiogène.

Le doyen rappelle que les étudiants qui rencontrent des problèmes de connexion ou de matériel peuvent venir à la Faculté où des salles et des ordinateurs ont été mis à leur disposition sur réservation.

Mme Labaume précise qu'elle est en Suède et n'a pas eu à passer des examens. Cependant certains étudiants s'interrogent sur le fait qu'il n'y ait pas eu de semaines de révisions et de vacances à La Toussaint.

Le doyen reconnaît qu'il n'y a pas eu une semaine complète à la Toussaint mais ladite semaine a été amputée uniquement de deux jours, les vacances n'ont pas été supprimées. Quant à la semaine blanche, elle été maintenue mais avec, effectivement deux jours en moins.

Sur le procédé même des examens, Mme Labaume n'a pas eu de retour même si certains ont été forcés en cas de contact de se reporter sur la seconde session ce qui leur semble pénalisant.

Le doyen répond que la session de rattrapage est faite précisément pour ceux qui ne peuvent pas se présenter à la première. Comme les cours reprennent en janvier, il n'est pas possible d'organiser une session de rattrapage à ce moment-là.

M. Laoufi demande si le fait d'être passé en seconde session sera inscrit sur les dossiers, notamment pour les masters.

Mme Binois doit faire un rapport sur le sujet.

M. Lavigne voudrait connaître les impressions des étudiants quant aux examens en présentiel.

Mme Martineau rappelle les aménagements faits : serre-file, port du masque, obligation du passage des mains au gel... Les conditions ont été bonnes même si malgré les consignes, et même si certains étudiants se regroupaient devant les amphithéâtres ou ne prenaient pas les serre-file. Il est quand même de la responsabilité de chacun de respecter les consignes. Si ces dernières sont bien appliquées les conditions sanitaires sont bonnes voire très bonnes.

Dans des amphithéâtres de 300 places, 80 étudiants sont assis.

Le doyen indique être passé dans les amphithéâtres, la jauge était respectée, elle était donnée par le Ministère (jauge à 50 %).

L'hybridation a suscité des inquiétudes légitimes, cependant les messages envoyés ont contribué à rassurer. Nous devons respecter les conditions mais les étudiants doivent respecter également lesdites conditions.

Nous avons aussi entendu les remarques qui ont été portées lors de la précédente session d'examens (la fracture numérique, la concentration, le fait de pouvoir passer ses examens dans un lieu adéquat).

Mme Scholastique voudrait revenir sur les étudiants « cas contact » : n'y a-t-il pas eu des recommandations du Ministère pour l'organisation de sessions de rattrapages pour les étudiants concernés ? A-t-on une idée du nombre d'étudiants dans ce cas ?

Le doyen répond que le taux de présence aux examens est très important, autour de 90 %.

Mme Martineau précise que seule une dizaine d'étudiants s'est manifestée en tant que « cas contacts » ou malades.

Sur la session de substitution, le doyen rappelle que la FAQ du Ministère n'a aucune valeur juridique, ce qui laisse le champ libre aux universités. Pour nous en l'occurrence ce n'est techniquement pas possible. Du reste, aucune composante de l'Université n'organise de session de substitution.

Mme Corbebard souhaite apporter une précision quant aux examens en présentiel. Le service a réussi à mettre en place les étiquettes pour 26 EU avec TD qui se sont déroulés en présentiel, il était prévu de distribuer l'ensemble des étiquettes pour un même étudiant pour sa première épreuve, (même si certains avaient perdu leurs étiquettes dès le lendemain) tout s'est bien passé dans l'ensemble.

Le doyen rappelle que l'anonymisation est très difficile à mettre en place sur e.campus et le fait de passer les examens en présentiel, permet l'anonymisation.

Mme Abadie voudrait revenir sur la compression du calendrier et la lourdeur du semestre. Les TD ont commencé le 28 septembre, donc tardivement, les examens le 7 décembre et pas de coupure de la Toussaint (sauf 2 jours), ce qui a obligé les chargés de TD et les enseignants à rattraper leurs cours. Il faudra faire attention pour l'année prochaine.

Le doyen répond que le calendrier n'est jamais réfléchi au dernier moment, l'an dernier ce qui avait posé problème, c'est qu'il avait fallu revenir sur un premier vote en raison d'une démarche de Paris Saclay qui était intervenue après le premier vote ; nous avons dû intégrer les réglages de Paris Saclay, il y a eu un nouveau vote en raison notamment du fait qu'il n'y avait pas deux semaines

entre le début des cours et les TD. Il convient de prendre aussi en compte les contraintes administratives, notamment les contraintes apparues à la rentrée. S'y ajoutent les souhaits des étudiants et les souhaits pédagogiques. La crise sanitaire s'est aussi invitée. Il faut en convenir le premier semestre a été très lourd pour tout le monde. Enfin, il faut garder à l'esprit que ce calendrier a été discuté et voté non seulement en conseil de faculté mais encore en CFVU.

Mme Abadie demande qu'elle est la marge d'adaptation entre le CFVU et la composante ?

Le doyen répond que c'est sur notre proposition et qu'il faut plaider les choix.

Au sujet du calendrier, le doyen rappelle que nous avons tenu à ce que les examens se déroulent avant les congés de Noël afin de permettre aux étudiants de passer de vraies vacances.

L'examen pour l'IAJE est reporté au 16 janvier qui est un samedi.

Mme Abadie pense qu'il doit y avoir des représentants ou que les informations soient données en continu pour éviter les mélodrames comme en juin dernier.

Mme Scholastique propose un groupe de travail.

Le doyen répond que le meilleur groupe de travail est le conseil de faculté.

Mme Abadie pense qu'il faut mettre les présidents de section dans la boucle.

Le doyen répond que les sections sont représentées au conseil de faculté. Il est proposé de faire quelque chose de plus formel.

Mme Binois rappelle ce qui a été dit en CFVU du 7 décembre à propos de la gestion des examens durant la crise sanitaire ; deux options étaient envisageables :

- Prévoir une session de substitution en dehors des sessions 1 et 2 ;
- Prévoir une session 1 puis une session 2 classique avec la possibilité que la session 2 n'apparaisse pas sur le relevé de notes ce qui semble possible pour cette année.

Deux points positifs pour le bilan des études :

1. Le pôle des référents pédagogiques s'étoffe avec l'arrivée d'un doctorant publiciste (Vadim Jeanne) sachant que les « oui si » ont doublé cette année
2. Mise en place d'un tutorat possible grâce à l'obtention d'un budget de Paris Saclay ; depuis le mois de novembre les L1 peuvent en profiter via Collaborate pour l'instant. Ce sont des M1 en économie/gestion et en droit qui ont été recrutés.

En ce qui concerne les MCC : comment calculer la note de la session 2, dès lors que l'étudiant a été défaillant en session 1, deux options possibles :

1. La note de session est gardée
2. A la fois garder la note de la session 2 qui se cumule avec une note qui devrait représenter un 0 et qui se cumulerait avec la note de session 2, sachant que sur Apogée le statut « défaillant » demeure, il ne sera donc pas possible de différencier un étudiant défaillant « justifié » d'un autre « non justifié (il s'agit des EU avec TD)

M. Dubois rappelle que le Ministère a intégré dans sa FAQ l'idée d'une session de rattrapage qui n'a pas été suivie pour les raisons suivantes :

- Mois de janvier très lourd du point de vu de l'organisation (corrections d'examens pour les EC, l'administration consolide les résultats d'examens etc...),

- Au niveau juridique : aucun arbitrage général qui indiquait qui pouvait bénéficier ou pas de cette mesure

En ce qui concerne l'idée de garder la note de seconde session : la réglementation impose l'idée que la seconde session doit être une deuxième pleine chance. Donc un étudiant avec un 0 part avec un handicap certain et la seconde session ne serait pas une deuxième pleine chance.

M. Dubois est plutôt partisan pour une note en seconde session qui remplace tout ; dans tous les cas il n'est pas possible de considérer que le défaillant ait un 0.

Mme Lafourcade s'interroge sur le changement des MCC en cours de route. Pour les notes de contrôle continu, les chargés de TDs peuvent organiser un rattrapage de contrôle continu via e.campus.

Mme Binois précise que c'est une interprétation, si la session 2 est bien prévue, ce sont les modalités de calcul qui ne le sont pas.

Mme Lafourcade ne comprend pas le problème pour le contrôle continu. Que fait-on quand un étudiant ne passe pas les contrôles continus, doit-on mettre un 0 comme décidé lors de la commission de la pédagogie sachant que le 0 ne sera donné qu'aux étudiants n'ayant fait aucune excuse, ni demande de rattrapage auprès du chargé de TD. A partir du moment où le chargé de TD a fait le tour des absents, aucun contrôle continu et considère les excuses comme valables, il y aura forcément une note et si 0 il y a, ce sera un vrai.

Cela voudrait-il dire qu'un étudiant qui n'a passé aucun contrôle continu aura la note de session 2 de l'examen terminal de la session 2 ou le maximum de cette note et la moyenne d'un contrôle continu et l'examen terminal de la première session ?

Mme Binois répond que pour l'étudiant présent en TD, les MCC prévoient les 50 % de la note de contrôle continu qui est calculée avec les devoirs faits pendant le semestre et sa note d'examen terminal en session 1 ; la difficulté est quel est le sort de l'étudiant défaillant en TD en session 1, comment calcule-t-on sa note de session 2 (session 2 unique ou un calcul de la note).

Mme Scholastique reconnaît que cette question a déjà été discutée et trouve dommage qu'il ne soit pas possible dans Apogée de distinguer les absences justifiées des autres. Un problème technique entraîne des conclusions pédagogiques.

Mme Nicolas Hemar demande s'il ne serait pas possible que la note de CC transmise à l'administration et qui est une note donnée par le chargé de TD ou le responsable de l'UE et par conséquent c'est le chargé de TD qui a jugé de la défaillance ou de la justification de la défaillance ?

Mme Cordebard précise qu'il est possible dans Apogée d'indiquer que l'absence est justifiée ou non et cette information sera indiquée sur le relevé de notes ou niveau de l'épreuve de CC.

Ce qui pose problème cette année :

- La règle a changé au niveau du CC, auparavant lorsqu'un étudiant n'était pas présent au CC ou qu'il avait été absent plus des 30 % des séances, la note de 0 lui était attribuée clairement, maintenant c'est « défaillant » qui est noté, le calcul se fera au niveau de l'UE et sur le règlement des études il est bien noté au point 3.2 : « pour les UE en ECT + examen final la note de seconde session combine la note obtenue au CC durant la première session et la note d'examen terminal obtenue à la seconde session ». Le problème se pose lorsqu'il n'y a pas de note de CC et il n'y en a pas pour les étudiants qui n'étaient pas présents (malades ou plus d'absences que les 30 % autorisés) ; le calcul de la note de seconde session n'a pas été précisé.

Mme Nicolas Hemar rappelle que des étudiants ont été absents (aucun effort pour se connecter), ces étudiants auront un 0 ou une note très médiocre mais une note quand même remise à la scolarité, il n'y aura donc pas écrit « défaillant » ; le problème se pose pour ceux qui ont eu de

vraies raisons d'absence, il est impossible de leur mettre 0 (car absences justifiées), si l'on met « défaillant » en session 1, l'indication reste en session 2 et il est impossible de calculer la moyenne. Quid des étudiants qui ont eu de vrais soucis ? est-il possible de faire du cas par cas ?

Mme Cordebard rappelle que tout est une question de calcul et non d'affichage, il n'y a pas de règles de calcul.

M. Duroy souligne qu'une seconde chance ne peut se traduire par un avantage accordé à un étudiant défaillant.

Le doyen demande comment est-il possible de calculer une note dans le cas des défaillances ?

Mme Scholastique pense que si c'est 100 % d'absences justifiées, il faut neutraliser la note de CC comme dans le cas d'un étudiant hospitalisé et qui demanderait un examen terminal.

Le doyen rappelle qu'il s'agit donc de la seconde option proposée par Mme Binois mais dans le cas unique d'absences justifiées. Ce sont des cas spécifiques qui bien que rares sont plus nombreux.

Mme Lafourcade pense qu'il ne faut pas faire une annonce collective aux étudiants et régler les problèmes en amont au maximum.

Le doyen est bien conscient qu'il ne faut pas qu'il y ait une « prime » à l'absence justifiée, les certificats médicaux de complaisance existent. Le problème est que l'on se retrouve avec des étudiants dont les cas n'ont pas été réglés en amont, même si sont des cas très exceptionnels, il faut une règle de calcul. Il faut poser des conditions.

Mme Binois résume : il faut dissocier un étudiant de bonne foi d'un autre de mauvaise foi.

Le doyen voudrait qu'une procédure soit rédigée et présentée au prochain conseil.

Mme Cordebard rappelle que les relevés de note fin janvier sont provisoires. Cette question du calcul de la note se pose indépendamment du Covid ; elle ne s'est jamais posée auparavant car un étudiant qui n'avait pas rempli ses obligations en CC avait 0, le 0 permet de calcul, sur les MCC il est indiqué que la note de session 1 de CC est reportée sur la session 2 or là le problème pour le calcul final d'une UE est qu'il y a une et l'absence justifiée ou injustifiée et d'une note d'examen terminal, à l'heure actuelle on ne sait pas comment calculer cette note. Apogée par défaut va mettre défaillant mais ce problème va être plus important en session 2 car il faudra reporter une note qui n'existe pas. Le calcul est impossible car l'on dit que l'étudiant est soit défaillant, soit avec absences justifiées ou non en session 1.

Mme Abadie demande s'il est possible d'imaginer de faire passer aux étudiants dont les absences sont justifiées mais qui sont sérieux et motivés un oral par exemple, ou leur demander un exposé pour qu'ils aient une note ?

Le doyen répond qu'il faut que ce problème soit résolu en amont mais il se trouve des cas où cette façon de faire n'a pas été opérée.

M. Dubois rajoute que les chargés de TD au regard des effectifs ne vont pas se dédoubler pour suivre les étudiants au cas par cas. Il faut au prochain conseil de faculté soumettre une procédure (proposition d'interprétation des MCC).

Mme Scholastique précise que la procédure devra indiquer les deux cas : absences injustifiées (la défaillance sera prévue et non plus le 0) et justifiées pour lesquelles les chargés de TD ont prévu d'autres épreuves.

Mme Binois répond que ça justifie le système « à double détente » selon les absences justifiées ou non. Qu'en est-il du SPOC pour les L2 ?

Mme Scholastique répond que pour le SPOC de L2, certains étudiants auraient eu des problèmes de connexion cependant ce SPOC est suivi par tous les étudiants de L2 selon la volonté de l'Université. Il apparaît qu'un examen est prévu le 21 janvier en dehors de notre session d'examen, il est de plus très lourd à suivre pour des étudiants non scientifiques. Des problèmes pédagogiques sont également apparus.

Mme Binois ajoute que pour les L2 juristes le choix de l'évaluation était une validation sans note, ce qui justifiait encore moins un examen en janvier pour les étudiants en économie/gestion était prévue une note d'examen terminal. Après échange avec certains membres de la section d'économie gestion le choix se porte sur le fait de garder cet examen en janvier.

Mme Nicolas Hemar précise que l'évaluation prévue était prise en charge par les animateurs du SPOC à partir de la une note a été intégrée. Il n'est pas possible d'évaluer tous les étudiants de l'Université sur un SPOC commun. Après consultation avec les différents responsables de la licence et notamment de la L2, nous n'avons eu aucun retour quant aux difficultés. Cette UE est maintenue. Annuler cette épreuve c'est envoyer un signal négatif à l'Université et également vis-à-vis des étudiants investis.

Le doyen répond que tout repose sur le fait qu'il s'agit d'une validation sans note et l'organisation au niveau de Saclay n'a pas été suffisamment claire sur les modalités d'évaluation. Il faut distinguer les étudiants qui auront une validation avec note et les autres sans note.

Mme Scholastique précise que « dans validation sans note » il y a l'idée que si l'étudiant a validé c'est qu'il a obtenu une moyenne, on estime qu'il y eu un investissement, ce n'est pas parce qu'il n'y pas de note, qu'il n'y a pas d'appréciations de son travail.

Mme Nicolas Hemar répond que si vraiment il faut une note, il faudra valider ceux qui se sont présentés le 21 janvier (téléchargement sur un tableau Excel) ; c'est la présence à l'examen qui fait office de validation *a priori*. Si on considère que c'est une validation sans note c'est la présence au module qui prévaut.

Deux choses sont à distinguer : les étudiants dont la validation serait avec note et ceux avec une validation sans note. Soit on neutralise et il n'y aura aucun préjudice car c'est une validation sans note, soit on laisse faire et nous verrons bien s'il y a validation ou pas.

M. Dubois ajoute que techniquement il est possible de récupérer pour les étudiants les résultats des tests du SPOC, mais le problème se pose pour toute l'université.

Mme Scholastique ajoute que dans le règlement des études premier cycle, il est prévu que certaines UE peuvent donner une validation de type « admis »/« ajourné » sans note.

Le doyen répète que c'est la participation au SPOC qui donne les ECTS ou pas.

L'examen est le 7 janvier, les étudiants ont cours.

Vote : pour les juristes le SPOC est :

- Neutralisé : 9 + procurations : 2 = 11
- Maintenu le 7 janvier : 3 : procurations : 1 = 4
- Abstention : 3 : procurations : 1 = 4

M. Laoufi demande si les cours du 7 janvier seront déplacés.

Le doyen répond que c'est impossible d'autant que rien n'est indiqué sur le site.

Le doyen indique qu'il va falloir réécrire les statuts de la faculté pour la mise en conformité avec Paris Saclay.

III – Conditions de la rentrée en janvier 2021

Les conditions doivent encore être discutées, deux réunions sont prévues les 16 et 17 décembre.

La rentrée se profile en hybride pour janvier avec peut-être une amélioration filière par filière et pour les TD.

Tous les examens sont prévus en présentiels.

Mme Lafourcade remonte les retours des enseignants en économie notamment qui ont été un peu déstabilisés par tous les changements de modalités consécutifs. Ces changements sont une source de stress aussi bien pour les EC que pour les étudiants.

Le doyen répond qu'il y a un souhait porté par les étudiants, les EC et le personnel administratif qui est le retour au présentiel dès janvier.

Mme Placidi-Frot souligne que le conseil d'État a rejeté la demande faite par les EC de Paris I d'un retour en présentiel début janvier.

Le doyen précise que la question ne portait pas « sur oui ou non vous pourrez revenir en présentiel ».

Mme Placidi-Frot est favorable à un retour en présentiel cependant il faut faire très attention et peut-être jouer sur les Masters 2 en plus petits effectifs et sur le retour des TD (petit nombre d'étudiants).

Le doyen répond que pour la reprise des TDs, il y aura un problème de calendrier : comment faire avec des TD en présentiel et des cours à distance ? Cette solution-là ne fonctionne pas ; ou alors une semaine sur deux.

Mme Placidi-Frot pense qu'il risque de manquer de salles pour que les étudiants puissent suivre les cours en ligne sur le campus.

Le doyen demande si au nom du conseil il peut insister sur le retour des cours en hybride en janvier et sur l'exception des Masters 2 (qui vont partir en stage rapidement) et leurs petits effectifs. Faudrait-il étendre aux formations complètes de moins de 20 étudiants ? L'enseignement en hybride (« comodal synchrone ») a plus d'inconvénients que celui à distance.

IV – Convention CPGE/Vilgénis (à remettre au prochain conseil)

V – Représentation étudiante au conseil de faculté depuis mai ; renouvellement de leur collège

Le doyen précise que c'est un renouvellement qui devait être mis en place au printemps dernier mais avec le confinement il a été reporté.

C'est la direction juridique, saisie à plusieurs reprises qui doit mettre en place le scrutin, c'est une obligation réglementaire.

La Présidente est informée ainsi que M. Dupire (vice-président étudiant) ; ils se sont saisis de cette question à l'aide de sondages pour voir dans quelles composantes ce problème se posait.

En ce qui nous concerne, nous avons la chance que le mandat des étudiants élus soit prolongé. Cette prolongation ne nous met pas dans la difficulté.

Mme Labaume souligne que les mandats ont été prorogés, cependant sur tous les étudiants élus, seuls 5 restent inscrits dont 3 à l'étranger.

Les étudiants élus sont-ils toujours légitimes ?

Mme Labaume pense que les élections devraient être organisées très rapidement, d'autant qu'il y a des étudiants actifs dans la composante de Sceaux.

Serait-il possible d'inviter lesdits étudiants ?

Le doyen répond que personne n'est à la faculté hormis certains professeurs ou personnel administratif. Les moyens techniques actuels font qu'il est encore possible pour les étudiants élus de siéger. Faire intervenir des étudiants non élus pose un problème de légitimité.

Mme Labaume informe n'être en contact qu'avec Mme Cussigh qui lui fait remonter les questions des étudiants. La légitimité dans les faits est exacte mais pas dans la pratique.

Mme Labaume suit les cours en Suède, une autre à Montréal, une autre encore à Tilburg.

Le doyen est tout à fait d'accord et pense qu'effectivement les élections doivent avoir lieu très rapidement. La DAJI a été aux prises avec des exigences très lourdes. Tout est vraiment mis en œuvre pour l'organisation de ces élections.

Mme Abadie salue l'initiative des représentants de saisir en responsabilité tous les conseillers de faculté en disant qu'ils sont peut-être légitimes mais plus en mesure d'assurer leur mandat d'élus.

Ne pourrions-nous pas faire quelque chose d'un peu souple dans l'attente des prochaines élections ? une forme de désignation de suppléants qui pourraient venir pour des réunions, pourrait-il y avoir des invités ?

Le doyen pense que la meilleure solution est de faire en sorte que les élections soient organisées le plus vite possible. Comment vérifier la légitimité des étudiants qui interviendraient ? il serait impossible pour eux de voter. Il s'agit de la démocratie universitaire. Cette prorogation est la situation la moins illégitime qui soit.

Pourquoi ne pas ouvrir des forums provisoires ?

Le doyen propose qu'une lettre formelle soit faite au nom du conseil de faculté en exigeant que les élections soient organisées au plus vite.

VI – Rentrée solennelle

La rentrée solennelle aura lieu le 12 février.

VII – Inauguration de la fresque de Hieronimus

La mosaïque a été restaurée l'été dernier et l'Université souhaite une ré-inauguration de cette œuvre ; Franck Slama dit Invader a été sollicité pour cet événement. L'Université souhaiterait demander une œuvre à cet artiste et qu'elle soit installée à Jean-Monnet.

VIII – Questions diverses

Mme Labaume remonte une information : il n'y aurait aucune prise en compte de la situation des étudiants Erasmus à l'étranger.

Mme Placidi-Frot aimerait avoir des précisions car le service des RI est très en lien avec les étudiants sortants. Peut-être s'agit-il d'étudiants en LLM. Il faudrait que les concernés contactent le service des RI.

La séance est levée à 12h30.